



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 septembre à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 64 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick de CAROLIS, Philippe ARDHUIN, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY représenté par Anne CLAUDIUS-PETIT, Emmanuel LESCOT représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON, Eva CARDINI

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET, Jean-François RICHON, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Jean-Christophe BRIFFAUD, Olivier CALLET, Marion CROIZEAU, Estelle ROUQUETTE, Aurélie GRELLET, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Patrick de CAROLIS, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_065
Bernard ARSAC, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_077
Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_083

DÉLIBÉRATION N°CS-2023-068

Objet : création d'un poste non permanent relatif à l'animation du projet de restauration des corridors boisés en Camargue

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Vu l'article 6.1 de l'ambition 2 de la Charte en vigueur "Promouvoir des pratiques culturelles plus favorables à l'environnement en s'inscrivant dans les recommandations des sites NATURA 2000,

➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) accompagne depuis 2018 les agriculteurs du territoire dans la plantation de haies en bordure de parcelles agricoles
- Que le SMG-PNRC souhaite poursuivre cette dynamique pour la période 2023-2026,
- Que ce projet peut être financé par la Compagnie Nationale du Rhône et le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires au titre du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires (AXE 3),
- Qu'un poste d'animation dédié sera nécessaire dans le cadre de sa mise en œuvre ;
- Que le budget prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC (2023 - 2026)	
2023			
Ingénierie	5 500,00 €	CNR	50 000,00 €
Charges de structure	550,00 €	Fonds Vert	250 000,00 €
Prestations de service	23 565,00 €	Autofinancement	13 000,00 €
Investissement	29 000,00 €		
<i>Sous-total</i>	<i>58 615,00 €</i>		
2024			
Ingénierie	43 558,20 €		
Charges de structure	10 405,82 €		
Prestations de service	34 725,00 €		
Investissement	34 000,00 €		
<i>Sous-total</i>	<i>122 689,02 €</i>		
2025			
Ingénierie	43 385,35 €		
Charges de structure	10 388,53 €		
Prestations de service	27 725,00 €		
Investissement	37 122,10 €		
<i>Sous-total</i>	<i>118 620,98 €</i>		
2026			
Ingénierie	8 250,00 €		
Charges de structures	825,00 €		
Prestations de service	4 000,00 €		
<i>Sous-total</i>	<i>13 075,00 €</i>		
TOTAL	313 000,00 €	TOTAL	313 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

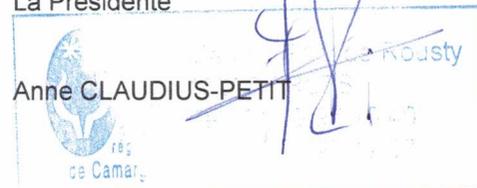
➤ **Décide**

- De créer un poste non permanent d'ingénieur territorial à temps complet – Echelon 4 – Indice brut 565 – Indice majoré 478 pour une durée de 2 ans à compter du recrutement,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette création.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Anne CLAUDIUS-PETIT



The stamp is a blue rectangular box containing the text 'Parc naturel régional de Camargue' and a logo of a bird in flight. The name 'Anne CLAUDIUS-PETIT' is printed in the center, and a handwritten signature is written over it.

Comité syndical du 19 septembre 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20230919-CS_2023_068